



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.110
17 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarantième session, première partie
Genève, 13-17 janvier 2003
Points 3 et 4 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET
DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2004-2005**

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Conclusions concertées*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné les propositions de projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005,

1. *Approuve* le texte modifié, tel qu'il figure dans le document UNCTAD/EDM/Misc.241/Rev.1;
2. *Réaffirme* son propre rôle, en tant qu'organe intergouvernemental sectoriel d'examen, dans la définition du programme de travail de la CNUCED, et *réaffirme* que les

* Adoptées par le Groupe de travail à sa 155^e séance plénière (séance de clôture), à la première partie de sa quarantième session, le jeudi 16 janvier 2003.

décisions qu'il prend devraient être dûment prises en compte dans l'établissement de la version finale du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

3. *Se déclare* satisfait des communications ou exposés présentés par le secrétariat sur les divers domaines de travail, ainsi que des renseignements détaillés fournis en réponse aux questions soulevées par des membres du Groupe de travail;

4. *Note* que le programme de travail contient des dispositions relatives à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, au suivi de grandes conférences des Nations Unies, dont la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'au suivi de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, comme demandé lors de l'examen à mi-parcours;

5. *Encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts de rationalisation du programme de travail;

6. *Estime* que le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 devrait tenir compte, en temps opportun, des résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC – qui doit se tenir à Cancún en septembre 2003 – ainsi que de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et d'autres réunions pertinentes d'organes ou d'institutions des Nations Unies;

7. *Invite* le secrétariat à continuer de développer sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods;

8. *Rappelle* que l'utilité du *Rapport sur les pays les moins avancés* a été dûment reconnue et que le Conseil lui a recommandé d'examiner à la deuxième partie de sa quarantième session la possibilité d'une parution annuelle du rapport, dans les limites des ressources dont dispose la CNUCED;

9. *Souligne* que, en tant que problématique intersectorielle, la question des pays les moins avancés devrait être davantage intégrée dans tous les sous-programmes de la CNUCED;

10. *Prie* le secrétariat d'envisager de compiler sur un site Web spécifique les principales données nationales et régionales relatives aux programmes d'assistance technique de la CNUCED, de compléter la base de données de la CNUCED sur les programmes bilatéraux d'assistance technique, y compris en établissant un lien avec l'actuelle base de données OCDE/OMC sur le renforcement des capacités liées au commerce, et de lui faire rapport à sa quarante et unième session, consacrée à la coopération technique;

11. *Soutient* les efforts déployés par les pays africains pour atteindre les objectifs fixés dans le NEPAD, conformément à la résolution 57/2 adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2002, à sa cinquante-septième session;

12. *Rappelle* le rôle pionnier joué par la CNUCED en matière d'indicateurs liés à l'exécution du programme de travail, et sa contribution à la conception d'une approche budgétaire axée sur l'obtention de résultats, et *encourage* la CNUCED à poursuivre dans cette voie;

13. *Se déclare satisfait* des efforts faits pour améliorer et affiner les indicateurs de résultat, en particulier pour ce qui est de leur aspect quantitatif, et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts pour améliorer les aspects qualitatifs des indicateurs chaque fois que possible, en insistant plus particulièrement sur la pertinence et l'impact;

14. *Invite* les États membres à apporter leur contribution à une meilleure définition des indicateurs, en particulier des indicateurs qualitatifs, et *souhaite* que les échanges se poursuivent entre le secrétariat et les États membres à cet égard;

15. *Réaffirme* l'importance des enquêtes réalisées auprès des lecteurs des publications de la CNUCED, *prend note* des rapports soumis à intervalles réguliers par le secrétariat à l'occasion de l'examen du programme de travail, et *souligne* l'importance qu'il y a à obtenir un meilleur taux de réponse, en particulier de la part des États membres;

16. *Souligne* l'intérêt des travaux de la CNUCED consacrés au commerce et au développement tels que définis dans le mandat de l'institution, et *se félicite* des efforts continus faits pour accroître l'efficacité des activités.
